

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° FIN 31**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES**■ DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION****9254**

6 - Mission Ressources et Europe

64 - Informatique et Systèmes d'Information

La gouvernance des Systèmes d'Information impose aux directions d'inscrire leur activité selon deux axes que sont :

- Assurer le maintien opérationnel des systèmes, applications et matériels utilisés pour répondre aux missions de la collectivité,
- Anticiper les besoins et les usages, par observation des tendances du marché et prise en compte des évolutions organisationnelles portées par les métiers.

La prise en compte de ces deux lignes directrices doit être inscrite au sein d'un schéma directeur, pluriannuel, qui garantit que les projets menés par la direction des Systèmes d'Information concourent à l'atteinte des objectifs posés par le projet politique de la collectivité, c'est-à-dire à l'alignement stratégique du Système d'Information. Il garantit également la prise en compte des contraintes sociétales imposée aux collectivités, notamment par la recherche d'efficacité et de création de valeur.

Le schéma directeur 2009-2015 qui vient de s'achever a permis de renouveler la majorité des applications informatiques et a permis de reconstruire l'infrastructure technique, devenue évolutive, à l'état de l'Art. Il a également permis de développer l'offre de service, d'accroître et de diversifier les moyens informatiques mis à disposition des métiers, en conservant à l'identique les demandes de crédits, tant en investissement qu'en fonctionnement alors que ces derniers ont mécaniquement tendance à augmenter dès lors que les parcs matériels et logiciels s'accroissent.

Le schéma directeur du mandat, dont la réflexion est entamée devra également satisfaire à ces exigences d'accompagnement du projet de la collectivité. Les tendances d'usage observées sur le marché et dans les projets des collectivités locales rejoignent les idées forces du projet de mandature : l'amélioration du fonctionnement interne, par la dématérialisation et la capacité de travail ubiquitaire par exemple ; le renforcement et la modernisation de la relation au citoyen, usager, bénéficiaire, collégien, enseignant ; l'ouverture aux partenaires, par la mise en œuvre d'une offre de service spécifique ou par la mutualisation de projets, dans l'esprit de la loi NOTRe.

Les propositions budgétaires pour le budget prévisionnel 2016 s'inscrivent dans la logique générale de réduction des dépenses, en préservant une ambition d'ouverture, modérée quant aux possibilités de développement et d'orientation du Système d'Information de la collectivité ; la mutualisation avec nos partenaires, l'optimisation des infrastructures et des capacités, le recours à des solutions Libres sont les axes qui seront explorés afin d'y satisfaire sur les exercices à venir.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La demande globale de crédits pour cette section est de 2 000 000 € en baisse par rapport aux exercices antérieurs.

Les dépenses liées à cette section comprennent essentiellement les plans pluriannuels de maintien opérationnel des infrastructures Systèmes (serveurs), de réseaux et de télécommunications.

Elles comprennent également les achats d'applications métier selon le calendrier défini par le portefeuille de projets arbitrés annuellement.

La proposition budgétaire, pour l'exercice 2016, confirme les capacités de réalisation et les niveaux de besoins des exercices antérieurs, alignés sur les ressources humaines en charge de ces projets. Compte tenu des optimisations budgétaires demandées, les projets seront priorisés et mis en œuvre à la hauteur des budgets résiduels après attribution des marchés publics afférents.

Acquisition de licences

Le montant global des crédits proposés est de **1 240 000 €** décomposé comme suit :

- Achat d'applications métiers : 515 000 €

Le schéma directeur a permis de rénover la majorité des systèmes d'information métiers de la collectivité. Deux projets initiés sur les exercices antérieurs restent à finaliser en 2016 : SIRH (module formation : 30 000 €) et SI Routier (45 000 €).

La maintenance de l'application informatique de gestion des marchés publics ne sera plus assurée par l'éditeur, sur cette version, en 2016. Il est donc proposé de procéder à son évolution technique estimée à 80 000 €

Enfin, afin de réinitialiser le portefeuille de projets du schéma directeur, le budget prévisionnel 2016 propose d'inscrire les crédits nécessaires à la conduite de projets nouveaux à prioriser parmi les demandes recensées : outil de gestion du PARC, parapheur électronique, application informatique de gestion PAPH, évolution de l'application de gestion des délibérations, acquisition d'un module fonctionnel du SI Social, poursuite de la refonte de l'intranet, outil de gestion du protocole. Soit une estimation prévisionnelle de 360 000 €

- Gestion des licences logicielles : 645 000 €

Une proposition budgétaire en baisse, alignée sur les besoins constatés et sur l'analyse de l'offre du marché au regard de ces besoins, relevant essentiellement du maintien opérationnel des systèmes en place.

600 000 € seront dévolus au maintien à niveau et à l'évolution des licences logicielles utilisées sur les serveurs et sur les postes de travail. L'augmentation mécanique liée à l'installation de nouveaux serveurs (en lien avec les nouvelles applications livrées en 2015) et à l'accroissement du parc est maîtrisée en posant comme postulat que l'augmentation du parc matériel sera contenue et limitée à 30 en 2016.

5 000€ seront dévolus à la mise à niveau régulière des outils utilisés pour le développement d'applications informatiques.

Nous vous proposons également d'inscrire 40 000€ de droits de licence pour les outils utilisés pour l'infographie. L'achat régulier et progressif de licences Office (outils Bureautique), pour disposer des droits de migrer ultérieurement vers les dernières versions serait interrompu, anticipant une migration vers des outils Libres dans quelques années.

- Système d'Information Géographique : 80 000 €

Le contrat pluriannuel permet d'utiliser l'ensemble des applications et outils de notre éditeur. Cela permet de réaliser sans restriction un développement des outils et des applications SIG conformément aux prescriptions du schéma directeur et du plan de charge stratégique piloté par la Direction de l'Aménagement.

Acquisition de matériels

Le montant global des crédits proposés est de **390 000 €** décomposés comme suit :

- Achat de serveurs 150 000 €

Chaque application métier doit disposer d'une infrastructure performante permettant les opérations de maintenance, les tests, la formation, en garantissant la disponibilité et les performances des applications en production, utilisées au quotidien par les agents départementaux. Cela induit de disposer d'une redondance complète des serveurs dans les deux salles machines, pour garantir ce qui est nommé le Plan de Continuité d'Activité.

La proposition de crédits 2016, en baisse par rapport aux exercices antérieurs, prévoit de maintenir les achats aux seuls besoins de renouvellement des serveurs les plus anciens et à l'accroissement de capacité demandé par l'acquisition de nouvelles applications métiers ou techniques, qui seront néanmoins prioritairement envisagées par mutualisation avec nos partenaires.

Les capacités de stockage de données seront quant à elles maintenues à l'identique, ce qui devra amener, sur les exercices à venir, à lancer un vaste plan de tri, destruction et archivage de données anciennes, inusitées.

Un plan qui sera adossé au projet d'Archivage Numérique qui doit accompagner la construction du Centre des Mémoires, lui-même envisagé par mutualisation avec nos partenaires institutionnels.

- Programme de renouvellement des micro-ordinateurs et périphériques : 240 000 €

Ces crédits concernent le renouvellement récurrent des postes de travail (micro-ordinateurs, périphériques et smartphones) ainsi que la réponse aux demandes nouvelles en équipement.

L'objectif demeure, concernant les micro-ordinateurs, de disposer de matériels dont l'âge n'excède pas la durée de garantie. Cette stratégie, éprouvée, permet de réduire les coûts de fonctionnement liés aux réparations et aux achats de pièces détachées pour les pannes survenant hors garantie, et de garantir des performances optimales.

Afin de maintenir l'activité de la DSI dans une logique de développement durable, les stratégies d'équipement initiées depuis 2013 seront maintenues : non renouvellement systématique des écrans, achat privilégié d'imprimantes de moyenne gamme, partagées, en réseau afin de superviser le niveau réel d'impression. Les crédits peuvent ainsi être redéployés pour accroître la qualité de service en adaptant davantage les matériels aux profils d'utilisation des agents et des élus de la collectivité : portables ultra-légers, tablettes, postes techniques, imprimantes partagées, etc.

Mise à niveau et développement des infrastructures de télécommunications

Le montant global des crédits proposés est de **370 000 €** décomposés comme suit :

- Développement de la téléphonie sur IP : 240 000 €

Les crédits sont proposés à l'identique car relevant d'un plan de renouvellement régulier mené depuis plusieurs exercices. Ils permettent de poursuivre le plan de conversion régulier des systèmes de téléphonie, dits classiques, des sites territorialisés vers la technologie de téléphonie sur IP. Utilisant uniquement le câblage informatique, cette technologie génère des économies de fonctionnement car limite à un le nombre de prise nécessaire pour un poste de travail, elle ne génère plus de coûts de télécommunications ni d'abonnements pour les appels téléphoniques passés entre les sites équipés de cette technologie et permet de surcroît de développer des services innovants (supervision facilitée des téléphones d'un site, capacité d'organiser des réunions en visioconférence directement depuis son téléphone, interface avec la messagerie pour les messages vocaux, interface avec les outils dits présentiels pour signaler les absences, qui permettent de faciliter le travail en équipe et d'améliorer les conditions d'accueil de l'utilisateur).

La priorité pourra être donnée aux sites inclus dans le programme Maisons Départementales des Solidarités, accueillant les usagers, afin de faciliter l'harmonisation des fonctions d'accueil (répondeurs, supervision, etc) : Valparc (Nancy Couronne), Donzelot (Nancy Couronne), Tomblaine, Loritz (Nancy), Toul Croix de Metz, etc.

Une liste qui pourra être révisée en fonction des priorités retenues par l'assemblée départementale.

- Restructuration de locaux techniques : 100 000 €

Ces crédits sont destinés à poursuivre la conduite d'un plan régulier de remise aux normes et d'évolution des locaux techniques. Ces adaptations sont nécessaires lorsque le site est connecté via de la fibre optique, lorsqu'il bénéficie d'une installation en téléphonie IP ou qu'il a été concerné par des déménagements d'agents: il est alors nécessaire de positionner un nombre plus important d'équipements terminaux, dont l'accès doit être sécurisé et conformes à l'Etat de l'Art (chaleur, hygrométrie, normes de câblage etc), voire de compléter le nombre de prises informatiques existantes.

- Acquisition de matériels (téléphones, équipements actifs) : 30 000 €

Nous vous proposons de reconduire l'enveloppe de crédits dévolue à l'achat de postes téléphoniques, d'équipements actifs et à la gestion des imprévus (pannes, déménagements...): 30 000€ Cette enveloppe permet notamment d'accompagner le plan d'installation des Maisons Départementales des Solidarités (MDS).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La demande globale de crédits pour cette section est de **1 900 000 €** en baisse par rapport aux exercices précédents.

Ils concernent des dépenses récurrentes liées mécaniquement aux investissements consentis lors des exercices antérieurs, pour des matériels et logiciels hors garantie.

Ils sont également destinés aux frais de consommation adossés aux usages par les agents des matériels, systèmes et infrastructures mis à leur disposition.

Une baisse des crédits est proposée malgré une hausse constante du parc applicatif et matériel. Cette hausse a été jusqu'à présent maîtrisée grâce aux politiques d'investissements régulières consenties sur les exercices antérieurs, générateurs d'économie de fonctionnement, et aux efforts menés pour l'optimisation des coûts, permis par l'installation et l'exploitation de nos outils d'analyse : baisse des coûts télécoms, optimisation des abonnements de téléphonie mobile, réduction des coûts de maintenance des micro-ordinateurs, optimisation des achats de consommables, etc.

Compte tenu des optimisations budgétaires auxquelles est soumis le conseil départemental, cette hausse devra néanmoins être contenue notamment en ce qui concerne la téléphonie mobile et le nombre de sites d'accueil. Un plan d'optimisation des moyens d'impression devra par ailleurs être relancé afin de réduire les coûts dévolus à l'achat de consommables. Une optimisation qui sera couplée à l'achat de consommables recyclés, ou à défaut compatibles, afin de réduire les coûts d'achat et, si l'expérimentation est probante, de souscrire à l'objectif de réduction de l'empreinte écologique de la collectivité.

Maintenance

Les dépenses dévolues aux contrats de maintenance sont liées mécaniquement à la nature et aux montants des investissements consentis les exercices précédents. Elles apparaissent obligatoires, afin de garantir le maintien opérationnel des systèmes et applications concernés, et ne peuvent qu'augmenter à l'échelle de la durée de vie des biens. Elles sont compensées par le renouvellement des applications et des équipements, dès lors qu'ils sont couverts par des contrats de garantie.

Elles sont évaluées globalement à **1 169 000 €** décomposées comme suit :

Les contrats concernent à la fois les applications et les matériels informatiques et, pour en optimiser les coûts, sont échelonnés sur plusieurs exercices. Les coûts alternent baisses (lorsque les matériels ou logiciels viennent d'être renouvelés et sont couverts par des conditions de garantie), et augmentations lorsque la cadence de renouvellement baisse, lorsque des applications logicielles importantes sortent de garantie (SIRH, SIGF...), ou encore lorsqu'une application développée en interne est remplacée par un progiciel du marché.

Pour mémoire, le coût de maintenance observé pour une application informatique, ou un équipement, oscille entre 10 et 12% du montant d'achat.

Afin de souscrire à l'effort d'optimisation budgétaire de la collectivité, chaque contrat sera renégocié à sa date anniversaire afin de ne maintenir que des clauses de maintenance corrective, et non plus préventive.

- Applications informatiques : 753 000 €

Les coûts concernent les contrats de maintenance classiques (corrective et préventive) et les dépenses liées aux évolutions et à l'urbanisation des logiciels métiers : 540 000 €

Les montants proposés intègrent également l'hébergement externalisé des applications ULYSSE/Frais de missions (66 000 €) et de la plateforme de dématérialisation de la consultation des délibérations sur tablettes à l'ensemble des élus départementaux (32 000 €). A noter que ces deux projets mettent en exergue une tendance qui s'affirme auprès des éditeurs qui proposent de moins en moins la capacité d'installer les applications sur nos propres serveurs et préfèrent vendre des offres dites « dans le nuage ».

Ce qui à terme, pourrait peser davantage sur les budgets de fonctionnement au détriment des budgets d'investissement.

Enfin, elles intègrent les coûts de maintenance évolutive et d'accompagnement, par les éditeurs logiciels concernés, nécessaires pour finaliser l'installation du SIRH, l'évolution du SI de Gestion Financière (dématérialisation des pièces justificatives, compatibilité avec le projet national CHORUS), la mise en conformité réglementaire et fonctionnelle des logiciels RSA (Flux CAF) et MDPH : 115 000 €

- Données géographiques : 30 000 €

Nous vous proposons de réduire les crédits correspondant aux coûts de maintenance des données de référence (IGN) et des logiciels techniques faisant partie du SI Géographique (Autocad, Mapinfo), induisant un fonctionnement à périmètre de licences constant.

- Serveurs : 125 000 €

Les serveurs et les logiciels permettant de les administrer sont couverts par un contrat de maintenance pluriannuel dès leur sortie de garantie, en raison de leur criticité : 100 000 €

25 000 € sont dévolus à l'externalisation de la gestion des logiciels de sécurité (antivirus, anti spam) destinés à sécuriser les postes informatiques et à lutter contre la réception des mails non désirés.

- Infrastructures de télécommunications : 90 000 €

Les autocommutateurs anciens ou relevant de la technologie IP sont pris en charge par un tiers mainteneur afin de garantir leur fonctionnement et des montées de versions régulières. Les contrats intègrent le rétablissement sur pannes et les modifications d'installations (déménagements, arrivée d'agents..) : 70 000 €

20 000 € sont dévolus aux commandes de modifications d'installations téléphoniques dites classiques, non prévisibles/prévues par les territoires, et aux commandes de matériels afférents (câbles, terminaux...).

- Traceurs : 11 000 €

Le choix de réinternaliser la gestion des traceurs et de privilégier à nouveau une stratégie d'acquisition/renouvellement a permis d'optimiser les coûts de maintenance (initialement à 20 000 €), et d'ajuster plus facilement les catégories de matériels à leur utilisation réelle. Il existe désormais des solutions de facturation à la copie qui seront étudiées afin de chercher à réduire encore les coûts de possession de ces équipements.

- Equipements réseaux et Hauts Débits: 160 000 €

Les montants proposés permettent de garantir le fonctionnement des équipements centraux et terminaux composant à la fois le réseau interne de la collectivité ainsi que les équipements de type Hauts débits installés dans les nœuds de raccordement, dans les sites administratifs et dans les collèges, repris en gestion directe (clôture effective d' un marché d'externalisation s'élevant à 220 000 €/an sur les exercices antérieurs). L'ensemble de ces équipements sont gérés en interne, il faut néanmoins se prémunir des pannes qui nécessitent d'avoir recours au constructeur, un recours réservé aux opérateurs du marché.

Frais de télécommunications

Ces dépenses sont indexées sur les constatations de consommations variables liées à la téléphonie mobile et à la téléphonie fixe.

Les frais liés à l'interconnexion des sites départementaux au réseau informatique du conseil général et la connexion des collèges au réseau *Proximit-e* sont quant à eux forfaitaires.

L'ensemble de ces frais sont négociés collectivement au travers du groupement d'achat réunissant les plus importants organismes locaux (conseil départemental, communauté urbaine du Grand Nancy, CHU, Universités...) qui sera renouvelé au 1^{er} Janvier 2016, pour quatre ans.

En baisse constante depuis 2010, ils sont évalués globalement à **615 000 €** décomposés comme suit :

- Téléphonie mobile : 70 000 €

L'augmentation du parc est amortie par une adaptation des matériels et abonnements aux usages réels des utilisateurs. Si les nouveaux tarifs du groupement de commande ne proposent pas la baisse des coûts attendus, il sera indispensable de prioriser voire de différer les expérimentations envisagées, concernant notamment le travail en mobilité sur tablettes ou smartphone (visites à domicile, patrouillage sur le territoire ...).

- Téléphonie fixe : 280 000 €

Consommations stables au regard des tableaux de gestion d'activités des derniers exercices budgétaires. L'impact sur les coûts, dû à la généralisation de la téléphonie sur IP qui garantit la gratuité des communications passées entre sites du conseil général équipés de cette technologie, et notamment la conversion récente du centre administratif, semble avoir été réalisé dans sa majeure partie.

Les prévisions de dépenses sont ramenées aux dépenses réelles constatées.

- Liaisons louées : 140 000 €

Frais forfaitaires, dus au prestataire retenu dans le cadre du marché télécom communautaire du Grand Nancy et permettant d'interconnecter les sites ne pouvant bénéficier d'adductions en fibre optique, fixes sur la durée du marché communautaire garantissant une stabilité des dépenses, à périmètre constant.

Les crédits sont en très nette baisse grâce à un programme régulier d'adduction en fibre optique de nos sites et à la reprise en gestion interne de ces sites, ce qui permet d'annuler les coûts usuellement affectés à un opérateur télécom tiers. Les optimisations budgétaires attendues nécessitent cependant de fonctionner à périmètre constant de sites interconnectés.

- Liaisons fibres : 125 000 €

Frais forfaitaires, dus au titulaire de la délégation de service public du Grand Nancy.

A l'occasion de la réattribution récente du contrat, une renégociation et une optimisation des offres de services, basée sur les utilisations constatées des sites départementaux ont été réalisées.

120 000 € en frais fixes et 5 000 € en frais prévisionnels d'accès au réseau pour les sites nouvellement créés ou annoncés sur le territoire du Grand Nancy: centre des mémoires, MDD Nancy Couronne, MDS sur le site Valparc, Parc départemental de Tomblaine, etc.

Etudes (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) : 30 000 €

Nous vous proposons de conserver une capacité à mobiliser des ressources externes pour nous accompagner dans des projets techniques ou fonctionnels sensibles, à fort impact ou imprévisibles afin de nous garantir la qualité et la pérennité des choix opérés: migration, sécurisation/ouverture d'une plateforme, d'une application informatique.

Des crédits proposés à la baisse, établis selon les consommations des exercices antérieurs.

Autres dépenses : 86 000 €

Frais liés à la gestion quotidienne des parcs matériels et logiciels : achat de pièces détachées, achat de consommables, de bandes de sauvegarde, entretien du matériel téléphonique...

79 000 € sont dévolus à l'achat de consommables pour imprimantes, en baisse, ajustés sur les consommations constatées et consécutives à des campagnes de communications ciblées visant à mutualiser les matériels, ainsi qu'à l'utilisation d'un outil de supervision des impressions qui permet d'ajuster les matériels aux besoins d'impression et ainsi, de baisser les coûts de fonctionnement.

5 000 €: dévolus à l'achat de pièces détachées, stable depuis 5 ans, résultat des efforts menées pour rajeunir le parc matériel et le renouveler peu de temps après la sortie de garantie.

2000 €: achat de bandes de sauvegardes. L'augmentation des capacités de stockage nécessitera de lancer une réflexion sur les politiques de sauvegarde et de conservation des documents dans les années à venir.

RECETTES

Une recette est à prévoir pour l'exercice 2016 :

Participation du Conseil Régional aux frais de fonctionnement des connexions Hauts débits des cités scolaires : 17 000 €(fonctionnement) à réactualiser dès connaissances du nombre effectif d'élèves dans les établissements concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Judi 17 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **Mme BALON Sylvie, M. BLANCHOT Patrick, Mme PAILLARD Catherine et M. PENSALFINI Eric**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. ARIES Christian, Mmes MAYEUX Sophie, LASSUS Anne et MARCHAL-TARNUS Corinne**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 31 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 64 - INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 31 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Info. et syst. d'info.	2 014 000	1 900 000
Programme	P531 - 531 Informatique et systèmes d'information	2 014 000	1 900 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	2 014 000	1 900 000
TOTAL		2 014 000	1 900 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe	0	17 000
Pol. Sect.	Info. et syst. d'info.	0	17 000
Programme	P531 - 531 Informatique et systèmes d'information	0	17 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations et participations	0	17 000
TOTAL		0	17 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Info. et syst. d'info.	2 700 000	2 000 000
Programme	P531 - 531 Informatique et systèmes d'information	2 700 000	2 000 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	1 600 000	1 240 000
21	Immobilisations corporelles	1 100 000	760 000
TOTAL		2 700 000	2 000 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- 45 voix pour
- 1 absence.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Departmental Council of Meurthe-et-Moselle, which is circular and contains a central emblem with a figure holding a staff. The text around the seal reads "DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE" and "CONSEIL". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN